

## **Grenades lacrymogènes, matraques et boucliers. Pour une histoire sociale du matériel de la police des foules**

Bonjour à tous et à toutes,

Tout d'abord je remercie Jonas Champion de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer aujourd'hui. Les quelques pistes que je vais proposer au cours de cette intervention sont globalement issues des réflexions que je mène dans le cadre de ma thèse de doctorat, en cours de finalisation. Elle étudie les logiques du maintien de l'ordre en Belgique des années 1960 à 1980. Les propositions seront présentées ici sous formes de pistes de recherches et de voies potentielles à suivre pour aller plus loin. Je n'entends donc pas du tout être exhaustif mais simplement poser quelques bases d'un champ de recherche encore à défricher.

[DIA]

Tout d'abord, un point rapide sur les recherches concernant l'histoire de la police des foules. Celles-ci ont connu au cours des 2 dernières décennies un essor fulgurant. Je n'entre pas dans les détails mais il faut relever avant tout que les chercheurs, qu'ils soient historiens ou issus de la sociologie politique, sont d'accord pour pointer plusieurs éléments qui caractérisent *grosso modo* les forces de l'ordre après la Seconde Guerre mondiale. Celles-ci sont notamment marquées par un processus de spécialisation dans le maintien de l'ordre et une professionnalisation des techniques ; à partir des années 1960 l'émergence d'une tolérance aux petits illégalismes, la pratique du marchandage et de la négociation avec les organisateurs s'institutionnalise peu à peu ; enfin une collecte de plus en plus diversifiée du renseignement, notamment via la collaboration entre différents corps de police marque également la période.

Ces traits fondamentaux ne doivent pas laisser imaginer que la matérialité de la police des foules n'a pas été envisagée. En 1996, Patrick Bruneteaux, dans son ouvrage *Maintenir l'ordre*, qui dresse une histoire de la police des foules en France depuis 1921, insiste déjà sur l'importance des grenades lacrymogènes comme moyen de mise à distance des manifestants, moyen qui avait participé à une certaine pacification du maintien de l'ordre en évitant les contacts directs et donc l'usage d'un autre objet policier potentiellement dangereux : la matraque. Les analyses plus récentes de Fabien Jobard et d'Olivier Fillieule vont également dans ce sens, eux qui rappellent que la professionnalisation du maintien de l'ordre passe par cette mise à distance des manifestants et que l'usage des gaz permettait dans cette perspective de « frapper les sens plutôt que les corps ».

Du côté des historiens, Jean-Noël Luc a insisté sur la nécessité de prendre en compte les multiples paramètres qui permettent de comprendre les pratiques du maintien de l'ordre, qu'ils soient d'ordre politique, socio-économique, interactionnel mais aussi matériel. C'est en partie la voie que Thierry Forest a suivie dans son étude sur la gendarmerie mobile française en mai 68. Il y montre notamment comment les forces de l'ordre ont pu être mises en difficulté et ont parfois été dépassées suite à un matériel vétuste et même manquant, poussant ainsi les gendarmes à moderniser leurs équipements après le conflit social.

[DIA]

Si ces études ont posé les bases d'une analyse de la matérialité du maintien de l'ordre, elles l'ont fréquemment réalisé par la tangente, en pointant cet élément pour renforcer leur explication. Les objets du maintien de l'ordre, sauf quelques rares exceptions, ne sont pas souvent un objet d'étude en soi mais sont en vérité mis en avant pour illustrer telle ou telle évolution ou tel ou tel problème. Je propose au contraire ici de renverser la perspective en proposer d'envisager la pratique de la police des foules en partant de sa matérialité. Il ne s'agit évidemment pas de proposer une histoire qui serait une vitrine de l'équipement ou du matériel policier envisagé pour lui-même. Mais je pense qu'en partant de l'objet, on peut identifier une série de problématiques particulières, de questionnements et de décentrement qui nous apprennent un peu plus sur l'évolution des pratiques du maintien de l'ordre. Les objets seront donc pensés ici dans une perspective socio-historique qui tend à démontrer qu'au-delà du seul usage qui en est fait, l'étude de celui-ci permet de mieux comprendre les mentalités, les conceptions et les pratiques de ceux qui l'utilisent. Jointe aux autres dimensions, elle enrichit alors la compréhension du phénomène.

Alors quelles peuvent être les pistes d'une histoire matérielle de la police des foules ? Je propose d'en explorer trois d'entre elles, qui n'épuisent évidemment pas les questionnements. Pour ce faire, je me base essentiellement sur des exemples issus de mes propres travaux de recherches sur la gendarmerie belge mais il est évident que les questions sont transposables en d'autres espaces. Pour chaque cas, un objet particulier du maintien de l'ordre va être mis en avant.

[DIA]

Commençons par le premier élément. Il est possible de penser les objets policiers comme des modes particuliers d'interactions avec les protestataires. Ce sont ces pistes que suggèrent Bruneteaux et Jobard quand ils évoquent les gaz lacrymogènes. Cependant, ces objets ne s'imposent pas dans les pratiques policières de manière linéaire, au contraire, leur usage se fait en fonction du contexte historique et des représentations de l'époque qu'il faut questionner. L'usage des grenades lacrymogènes en est justement un très bel exemple. Anne Feigenbaum a ainsi réalisé une enquête sur les recherches scientifiques menées afin de produire cette arme et s'est interrogée sur ses modes de diffusion au sein des polices. Le gaz est commercialisé dans l'entre-deux-guerres et est alors utilisé par plusieurs pays mais essentiellement en contexte colonial. Aux États-Unis, son usage se fait de manière plus régulière dès les années 1930. En France, cet usage commence timidement à la même époque. C'est ici le rapport particulier à l'histoire et à la mémoire des conflits qui détermine l'usage de ce moyen. Par exemple, la Belgique a été traumatisée par la première guerre mondiale et l'usage des gaz toxiques dans les tranchées a bouleversé l'Europe. Lorsque la gendarmerie belge utilise pour la première fois des grenades lacrymogènes en 1935 pour déloger des mineurs qui occupent le carreau de leur mine dans la région de Charleroi, le tollé est complet en Belgique. Le lien avec la guerre s'opère dans la presse socialiste et communiste. Même des journaux davantage conservateurs déplorent l'usage d'un moyen à la si funeste image. En 1935, il est trop tôt pour faire accepter cet usage des gaz qui restent identifiés à la mort par asphyxie dans les tranchées et à l'ennemi allemand. La gendarmerie belge est priée de remiser au placard ce mode d'action aux répercussions politiques conséquentes.

Après la Seconde Guerre mondiale, le problème se déplace petit à petit. Le gaz, d'abord utilisé pour déloger des forcés, finit par s'imposer comme moyen de contrôle des foules, notamment

suite aux évènements de la grève générale de l'été 1950 où, en comparaison au tir par balles sur les protestataires lors de la fusillade de Grâce-Berleur, ils peuvent véritablement passer pour un moyen moins létal. En 1960-1961, à nouveau, la grève générale renforce l'idée d'un mode d'action moins virulent, alors que plusieurs manifestants sont morts suite à des coups de feu. Pourtant, la crainte des gaz ne disparaît pas complètement. Elle est réactivée par les protestataires de Mai 68 à Bruxelles. Prenant appui sur les dénonciations de leurs camarades français à Paris, ils accusent la gendarmerie d'utiliser contre eux le même gaz qui est employé par l'armée américaine au Vietnam. Le ministre français de l'intérieur, Raymond Marcellin, avait jugé ses propos absurdes et la gendarmerie belge lui emboîte le pas, rappelant en interne que son gaz est inoffensif et qu'il ne comporte pas de risque pour la santé au-delà des effets lacrymogènes. Pourtant, c'est bel et bien le même gaz qui est utilisé par les USA pour faire évacuer les combattants vietnamiens de leurs tunnels.

La gendarmerie, imperméable à ces critiques, et suivie en cela par les autorités politiques, promeut un usage massif durant toute la décennie 1970, augmentant ses achats et allant même jusqu'à acquérir un objet particulier de fabrication américaine, le Pepper Fog, un canon à gaz lacrymogène. Plusieurs interpellations parlementaires concernant les gaz lacrymogènes auront lieu dans les années 1960 à 1980, notamment suite au décès de Valeer Sclep en 1966 et d'Adelin Porignaux en 1971 qui, tous deux, sont décédés après avoir reçu une grenade lacrymogène en pleine figure. Pourtant, les gouvernements en fonction ne limitent pas l'usage de ces armes, se bornant généralement à répéter à la tribune du parlement que la gendarmerie belge est autonome en ce qui concerne les moyens de ses interventions.

Jusqu'au début des années 1980, la gendarmerie belge défend l'idée, en interne comme vers l'extérieur, que ce mode d'action est efficace et non dangereux. Néanmoins, après la guerre du Vietnam, plusieurs études scientifiques dénoncent la dangerosité des gaz lacrymogènes, aussi bien le CS que le CN. Ce dernier, employé par la gendarmerie durant toute la période, peut même être mortel à fortes concentrations. Il faut du temps aux gendarmes pour accepter ce risque et ce n'est qu'à la fin des années 1980 que l'arme reconnaît dans ces cours et ces manuels de formation que le gaz peut être mortel. Très attachée à ce mode de dispersion, elle n'en limite cependant que fort peu l'usage au début des années 1990. Si aujourd'hui, les forces de la police fédérale possèdent du gaz CS, moins nocif que le CN, de nombreuses études mettent en avant, depuis la crise des gilets jaunes, la dangerosité de ce gaz avec notamment l'apparition de cyanure dans le sang des personnes exposées. Le mouvement des gilets jaunes a ainsi nourri en France de très vives protestations contre les gaz lacrymogènes et relancé le débat sur une invisibilisation des blessures policières. Si des décisions politiques n'ont pas encore été prises à ce sujet, il est clair que ce mode spécifique va encore être discuté dans les années à venir. On peut donc constater que le simple objet qu'est la grenade lacrymogène pose en vérité des questions fondamentales sur la manière dont les gaz ont été perçus au fil des années tant par les protestataires que par les policiers, sur le rapport des corps policiers aux données scientifiques, sur leur manière d'intégrer ou non les critiques des protestataires ou encore sur la manière dont le pouvoir politique contrôle et encadre certaines pratiques.

[DIA]

Venons-en au second mode d'interrogation des objets du maintien de l'ordre. Ceux-ci peuvent être pensés comme un élément constitutif de l'identité des corps policiers. Par exemple, j'ai interrogé plusieurs anciens gendarmes dans le cadre de mes recherches. Il ne fut pas rare que ceux-ci me présentent des objets tout à fait caractéristiques des modes de maintien de l'ordre à la gendarmerie. Ainsi, l'un d'eux m'a montré son ancien fusil Lee-Enfield neutralisé, fusil uniquement utilisé par les gendarmes. Une fierté particulière d'appartenir à un corps militaire tel que la gendarmerie se donnait alors à voir. Mais pas seulement. En me montrant l'objet, l'officier m'a également montré comment il devait être porté en maintien de l'ordre pour effectuer différents modes de barrage. Ainsi, le fusil détermine des postures et une certaine présence dans la rue : selon le mode de barrage à effectuer, il n'est pas porté de la même manière. C'est tout un contrôle des corps et des attitudes policières dans la rue qui apparaissait à travers celui-ci. Ces moyens que seules la gendarmerie possédait déterminent donc la fierté de ceux qui en font partie. Un autre officier que j'ai rencontré a insisté pour que je visite avec lui, après la rencontre, les écuries de la police fédérale avant de me faire découvrir les arroseuses. Si les chevaux ne sont pas à proprement parler des objets, cavalerie et arroseuses sont deux moyens spécifiques de l'ancienne gendarmerie qu'elle seule ou presque possédait pour le maintien de l'ordre. Ces moyens la distinguaient donc des autres polices, et notamment des polices communales : c'est sur ce point que l'ancien officier insistait avec fierté.

[DIA]

Un objet particulier permet d'interroger cette construction identitaire de la gendarmerie par le biais de la matérialité. Cet objet, c'est le bouclier. Celui-ci est aujourd'hui un élément courant des opérations du maintien de l'ordre. Or, les boucliers sont loin de s'être imposés de manière naturelle. Ainsi, dans les années 1960, les confrontations violentes de l'après 68 avec une série de militants révolutionnaires qui usent de projectiles dangereux font naître certaines critiques de la part des sous-officiers sur le terrain qui réclament davantage de protection et soumettent l'idée d'achats de boucliers. Ce choix avait notamment été opéré par la police bruxelloise qui, suite aux événements de 1968 à l'ULB et à plusieurs manifestations ayant débordé dans les rues de Bruxelles, avait équipé ses agents de boucliers. Mais l'Etat-major de la gendarmerie refuse de doter ses unités de ce type de matériel. Pour elle, les boucliers donneraient l'image d'un corps défensif qui préfère se protéger plutôt que de combattre ses adversaires. Elle veut prouver qu'au contraire de la police, la gendarmerie est cette force d'intervention qui agit vite, fait cesser les heurts et n'a pas peur de prendre des coups s'il le faut, quitte à ce que des gendarmes soient blessés. Les boucliers risquent de ternir cette identité que le corps a construit, celle d'une arme puissante et courageuse. D'autant plus que le bouclier détermine aussi des postures policières : il occupe un bras avec lequel le gendarme ne peut rien faire d'autre, il peut être saisi par les manifestants qui risquent alors de déséquilibrer l'agent, etc.

Néanmoins, suite aux violentes mutineries dans les prisons, des boucliers sont acquis pour y intervenir mais ils ne sont pas utilisés en maintien de l'ordre jusqu'à la fin des années 1970. À cette période, les manifestations de sidérurgistes se font particulièrement violentes. Ceux-ci se rendent en manifestation avec des frondes qui projettent des billes d'aciers ou des boulons particulièrement destructeurs. Face à ce nouveau risque, la gendarmerie finit par accepter l'usage de boucliers. Elle en encadre cependant étroitement l'usage selon ses conceptions : ceux-ci doivent être utilisés pour

la protection mais ne peuvent en aucun cas être un motif de repli, ils ne doivent pas entraver les actions offensives et la vitesse d'intervention.

Cette analyse des objets du maintien de l'ordre en terme d'identité du groupe est fondamentale, elle explique pourquoi certains corps adoptent des attitudes davantage offensives ou, au contraire, ont pu plus rapidement initié des pratiques de mise à distance. Elle éclaire également les institutions policières en permettant de voir comment des objets incarnent la fierté, la virilité ou la bravoure mais aussi comment ils offrent l'occasion d'une distinction par rapport à d'autres corps de police. Enfin, ils façonnent la manière dont les polices sont perçues par les protestataires, toujours dans cette logique d'interaction. La police peut en effet être perçue, lorsqu'elle est trop proche des manifestants, comme un élément de provocation. Lorsque les policiers sont en tenue maintien de l'ordre particulièrement démonstrative, cet aspect construit l'idée d'un corps prêt à en découdre et mobilisé pour la répression. On en a un bel exemple récent avec la manifestation des gilets jaunes de la semaine dernière à Paris, où le premier rang des manifestants est en contact direct avec les premiers rangs de CRS en boucliers.

[DIA]

Cet aspect laisse des traces dans les représentations protestataires. Par exemple, en 1981, le Groupe d'Action Musicale, un groupe de musicien qui animaient les luttes sociales en Belgique durant les années 1970, sortent leur chanson « Allez les gars » suite aux manifestations violentes qui ont eu lieu à Chooz, à la frontière française contre l'implantation de la centrale nucléaire. La chanson pointe ce déséquilibre de moyens entre protestataires et forces de l'ordre qui s'illustre parfaitement dans les objets du maintien de l'ordre. Devenue un hymne classique des manifestations, elle est encore chantée aujourd'hui en Belgique comme en France, et commence de la manière suivante :

« Oh je n'oublierai pas, devant nous les casqués,

les fusils lance-grenades et les grands boucliers

Tout ça pour nous forcer quand nous n'avions pour nous

Que nos poings, le bon droit, et puis quelques cailloux... »

Avant que le refrain n'ajoute :

« Allez les gars, combien on vous paie ?

Combien on vous paie pour faire ça ? »

[DIA]

J'en viens à ma dernière proposition. Celle de l'étude des objets du maintien de l'ordre en tant que marchandises qui s'intègrent dans un système de production particulier. En effet, ces objets spécifiques que sont les grenades lacrymogènes, les lanceurs de balles de défense, les blindés et les arroseuses sont produits le plus souvent par des sociétés privées qui doivent pour cela assurer la publicité maximale de ces objets afin d'en assurer l'achat par les forces de police. Apparaît ici toute une économie spécifique des objets de maintien de l'ordre qui appelle en vérité des recherches

particulières. Cette économie s'incarne dans des lieux, notamment des foires ou des salons concernés aux équipements de police où les différents engins et objets sont exposés, présentés, commentés et testés. Mais la diffusion de ces moyens se réalise également par l'intermédiaire de relations informelles, parfois menées par certains officiers qui quittent les forces de police pour effectuer une carrière dans le privé et font profiter leur nouvel employeur de leur carnet d'adresses. Ces parcours particuliers permettent de comprendre les choix opérés concernant le matériel du maintien de l'ordre. Mais ils posent de nombreuses questions à l'historien. Quel est le contrôle du pouvoir politique sur ces achats et sur ces relations ? Quels sont les acteurs principaux de ce lobbying ? Quels sont leurs intérêts et leurs parcours ? Comment s'opèrent les choix de l'équipement au sein même des forces de l'ordre ? Qui prend les décisions finales ? Toutes ces questions sont fondamentales en cela que les polices demeurent un service public et sont selon la loi instituées pour le bien commun. Dès lors, qu'en est-il du contrôle démocratique des budgets alloués et des choix en matière de matériel, à partir du moment où cet argent public va bénéficier à des sociétés privées ?

Ces pratiques permettent en outre de questionner les collaborations policières internationales en matière de maintien de l'ordre les institutions qui y sont liées. Par exemple, en Belgique, les archives du commissariat général aux affaires judiciaires comportent une série de documents liés à Interpol. Ils révèlent des échanges sur plusieurs éléments du maintien de l'ordre : grenades lacrymogènes et arroseuses par exemple. Des questions de diverses polices sont échangées sur le fonctionnement de ces objets, des contacts avec des entreprises privées existent et de la publicité pour certains moyens est diffusée. C'est tout le marché du maintien de l'ordre qui se donne à voir et doit être interrogé.

[Dia]

Il en est ainsi du fusil Arwen 37 qui est présenté dans la revue de la gendarmerie en 1985. Le fusil est un lanceur de balles en nylon compact de 37 mm de diamètre qui peut également lancer des grenades lacrymogènes. Le maréchal des logis qui écrit l'article se veut dithyrambique et reproduit des informations très précises sur l'arme qu'il a découverte dès 1983 dans un salon de matériel policier. Les informations semblent directement transmises par la firme qui vend l'arme, l'Arsenal Royal, entreprise britannique qui produit justement le fusil Lee-Enfield qui équipe les gendarmes. L'article révèle également des collaborations policières internationales en matière d'achat d'armes : c'est au Luxembourg, avec ses collègues de la gendarmerie luxembourgeoise, que le gendarme teste l'arme. Des photos de ces essais et du matériel sont diffusées dans la revue qui se veut alors un lieu de promotion, à l'intérieur comme à l'extérieur du corps, d'un moyen qui pose de nouvelles questions en matière de maintien de l'ordre. Si des balles en plastique dur étaient jusque-là les munitions des fusils des gendarmes en manifestation, promouvoir désormais un lanceur de balles en nylon compact implique de repenser les logiques d'intervention et de mise à distance en maintien de l'ordre, d'autant plus que l'ARWEN 37 est un fusil anti-émeutes conçu notamment pour faire face aux événements en Ulster, événements d'une intensité bien plus forte

que les manifestations que la Belgique connaît alors. De telles sources obligent l'historien à s'interroger sur les logiques qui président à ces choix.

De nombreux autres exemples des questions posées par les objets du maintien de l'ordre pourraient encore être abordés car chaque innovation demande une formation particulière, nourrit la production de règles mais également des représentations internes du rôle des polices qui doivent être le terrain de l'historien. Un chantier énorme, à peine entamé par les chercheurs, peut donc voir le jour, d'autant plus stimulant qu'il invite l'historien à sortir du cadre national et à interroger les circulations et les échanges en ce qui concerne les objets de la police des foules. Une telle approche permettrait non seulement d'en connaître davantage sur les logiques du maintien de l'ordre, mais elle permet d'élargir la perspective et d'interroger l'idée que se font d'elles-mêmes et de leur rôle les polices des différents pays. Ainsi, et j'en terminerais là-dessus, la présentation de l'Arwen 37 dans la revue révèle une fascination pour la technique policière, à une époque où les confrontations de rue sont pourtant modérées en Belgique. L'arme pousse alors à dresser un constat de conflictualité qui ne correspond pas à la réalité. La firme privée est parvenue à convaincre la gendarmerie. Celle-ci en fait d'ailleurs l'éloge, posant des questions bien plus générales du rapport entre le public et le privé. Je laisse la parole aux gendarmes :

« Les émeutes et les manifestations figurent parmi les phénomènes courants de notre époque, comme d'ailleurs de l'histoire du monde en général. [...] L'Arwen 37 est une arme remarquable qui ne se contente pas d'être la première du genre, mais qui rassemble bel et bien une quantité appréciable de solutions simples, efficaces et économiques. Il est vrai qu'il est conçu par une maison mondialement appréciée. L'ambition de cette arme semble aller au-delà du simple contrôle des émeutes. [...] Une chose en tout cas est certaine : le fusil Arwen a l'avenir devant lui ! ».

La construction de ce type de discours, sa promotion et les implications concrètes qu'il a en matière d'achat et de développement de techniques particulières du maintien de l'ordre sont encore à explorer.

Je vous remercie pour votre attention.

**Elie Teicher**